

Aperçu du flux d'entrée des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 et de leur traitement judiciaire

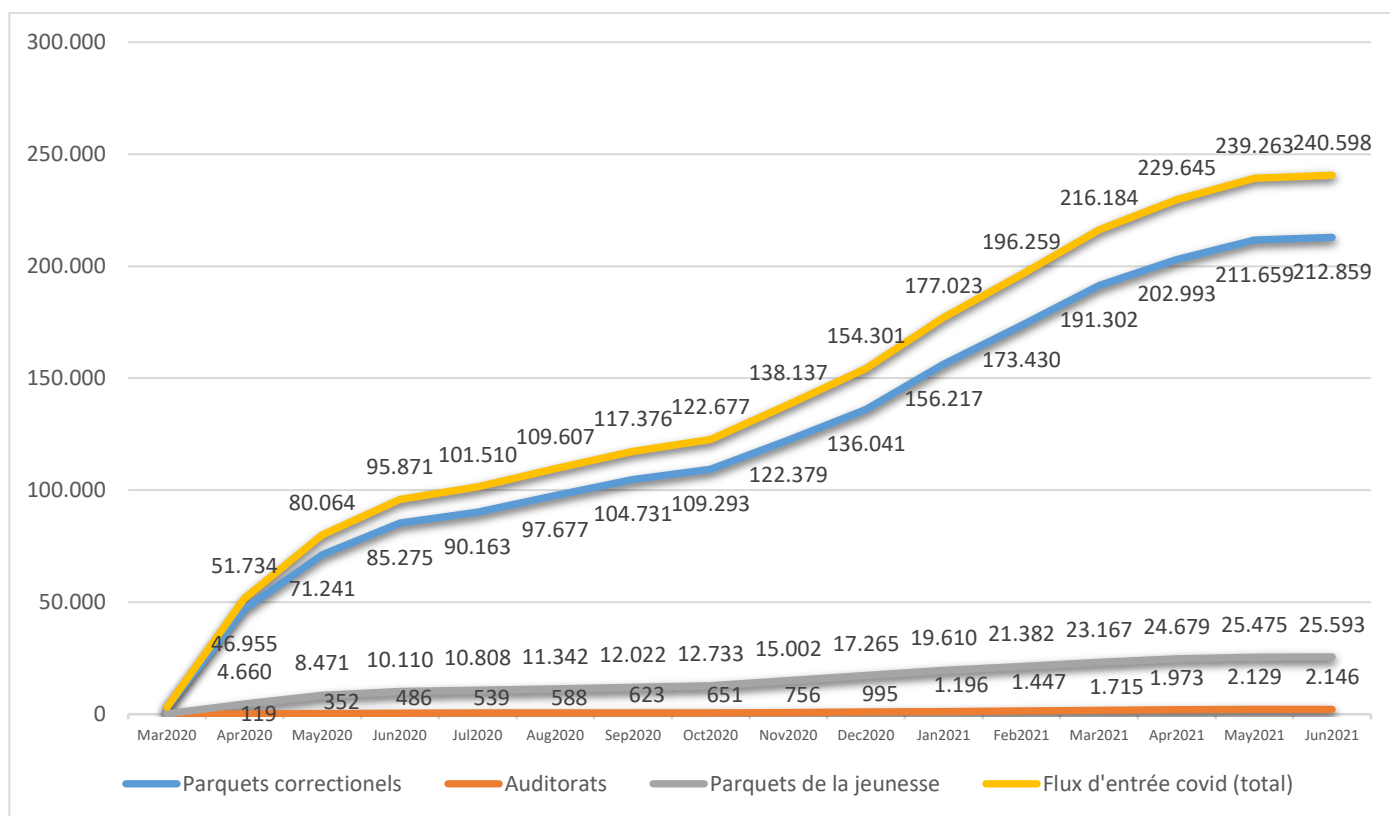
Mise à jour du 6 juin 2021

Flux d'entrée des prévenus dans le cadre d'infractions à la législation relative au coronavirus

Jusqu'au 6 juin inclus, 240.598 dossiers de prévenus impliqués dans des infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (infractions « corona ») ont été ouverts au niveau des parquets correctionnels (212.859), des parquets de la jeunesse (25.593) et des auditorats du travail (2.146). Les nombres cumulatifs repris dans le graphique ci-dessous illustrent l'évolution du flux d'entrée à partir du début de la crise du coronavirus jusqu'au 6 juin inclus.

Graphique 1

Aperçu cumulatif du nombre de prévenus impliqués dans des affaires « corona » par mois de flux d'entrée au niveau des parquets correctionnels, des parquets de la jeunesse et des auditorats du travail (n)

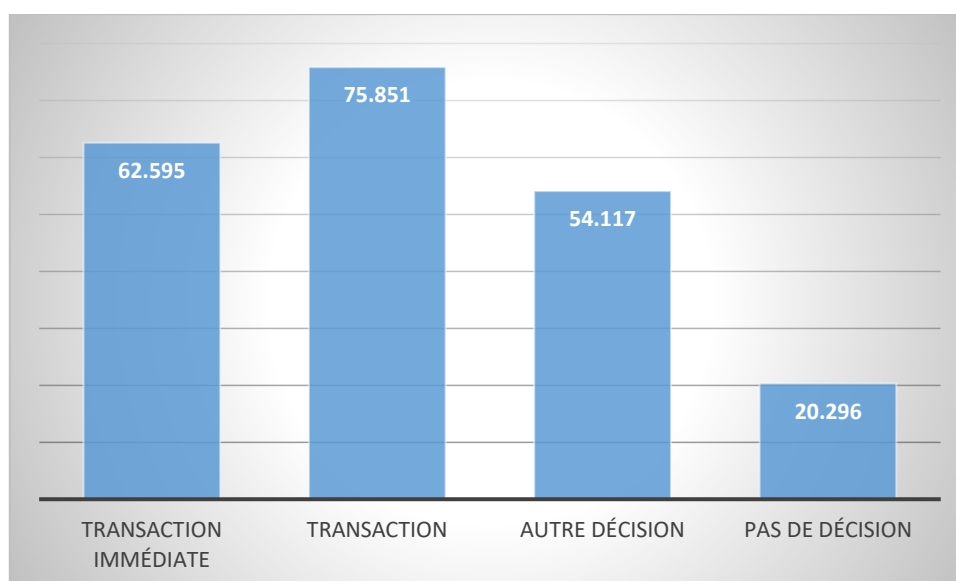


Traitement au niveau des parquets correctionnels

Sur les 212.859¹ prévenus pour lesquels le parquet correctionnel a ouvert un dossier, une proposition de transaction immédiate a été soumise à 62.595 prévenus (29 %). Le parquet a proposé une transaction à 75.851 prévenus (36 %). Concrètement, on peut dès lors affirmer qu'une transaction (immédiate) a déjà été proposée à environ 65 % des prévenus. 54.117 prévenus ont fait l'objet d'une autre décision d'orientation. Ces autres décisions d'orientation englobent notamment des citations directes (avec jugement déjà prononcé ou non), des dossiers joints (poursuite du traitement au niveau de l'affaire-mère), des classements sans suite, etc.

Graphique 2

Nombre de prévenus impliqués dans des affaires « corona » entrées au parquet correctionnel, qu'ils aient reçu ou non une proposition de transaction (immédiate) (n)



Aux 62.595 prévenus ayant reçu une proposition de transaction immédiate doivent encore s'ajouter au moins 3.307 prévenus auxquels les services de police ont aussi proposé une transaction immédiate, mais dont les données y afférentes n'ont pas encore été encodées dans l'application MaCH². On totalise dès lors au moins déjà 65.902 transactions immédiates proposées.

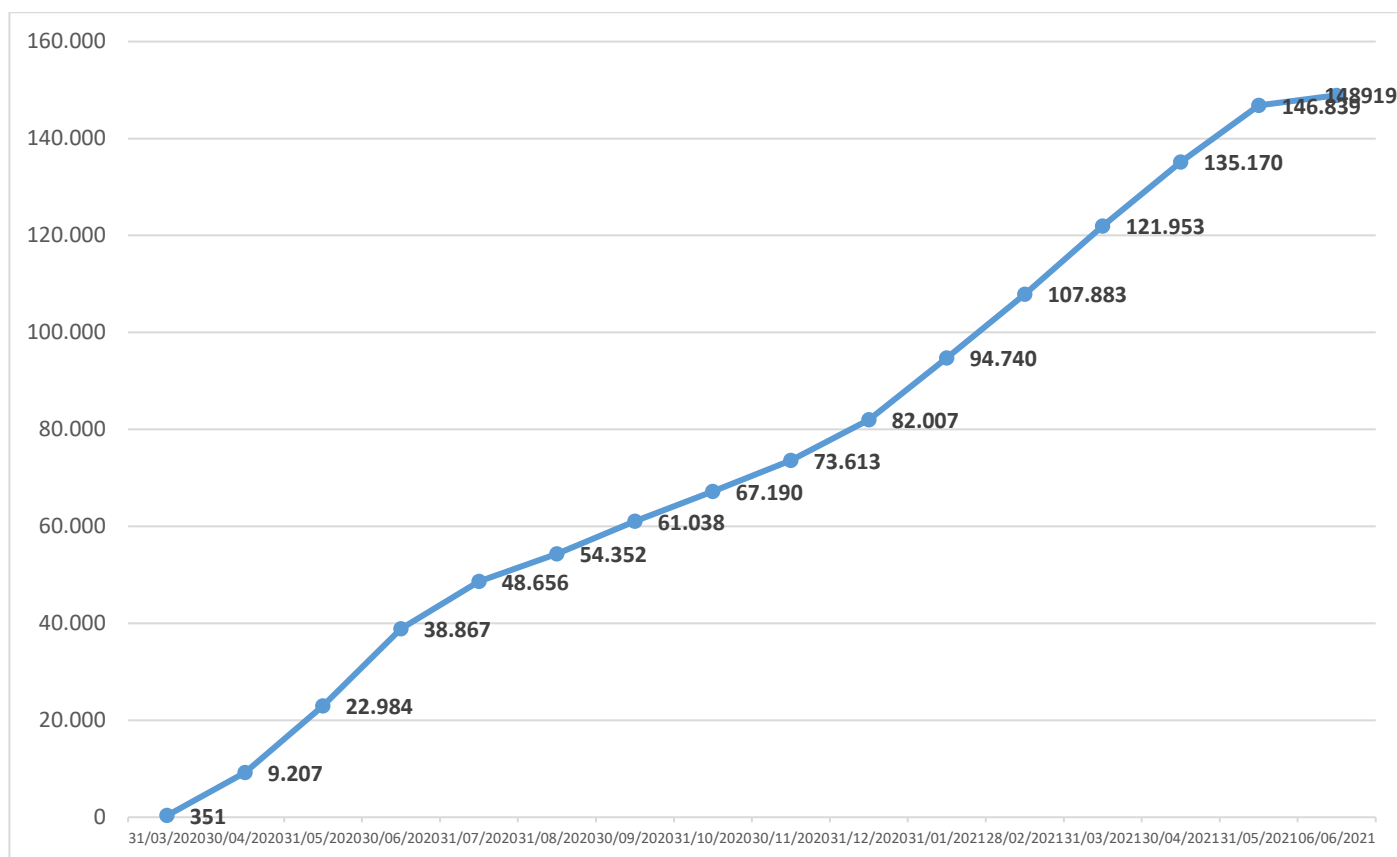
Le parquet correctionnel a clôturé le dossier de 70 % du nombre total de prévenus encodés (148.919 prévenus). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de prévenus impliqués dans des affaires « corona » et dont le dossier a déjà obtenu une décision de clôture.

¹ On peut également noter 596 dossiers correctionnels pour lesquels aucun suspect n'a encore été enregistré pour l'instant. Dans la majorité des cas, il s'agira de dossiers dans le cadre desquels une transaction immédiate a été proposée, mais pour lesquels aucun procès-verbal électronique n'a encore été encodé.

² Ce total n'englobe que les transactions immédiates enregistrées dans l'application « cross-covid » et devrait dès lors être plus élevé puisque les services de police n'utilisent pas tous cette application.

Graphique 3

Aperçu cumulatif du nombre de prévenus impliqués dans des affaires « corona » qui ont déjà obtenu une décision de clôture au niveau des parquets correctionnels (n)

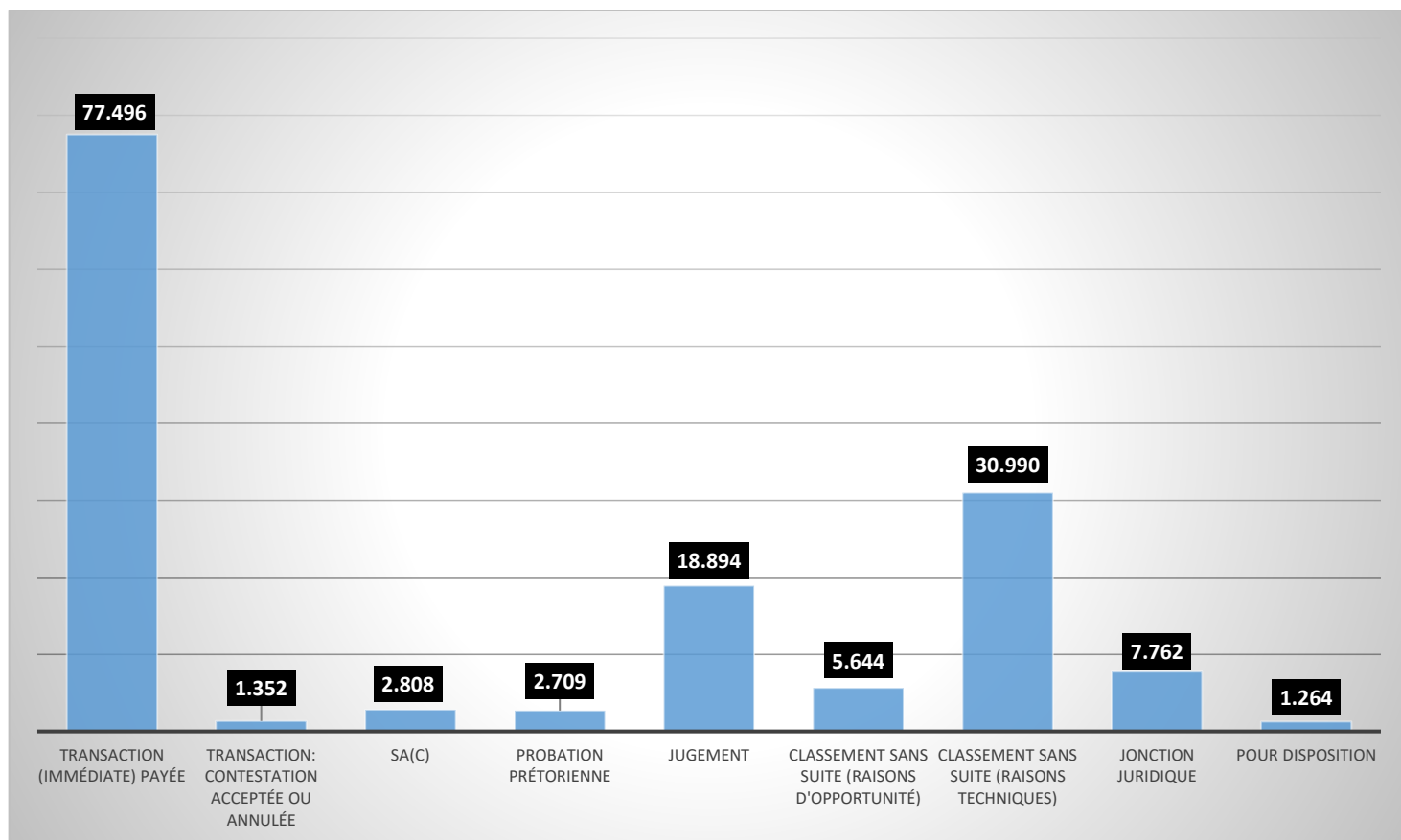


Le 31 décembre, 82.007 dossiers de prévenus ont été clôturés au niveau du parquet correctionnel. Ce nombre a augmenté pour atteindre 148.919 le 6 juin (+66.912 ou +82%).

Le graphique ci-dessous présente le dernier état d'avancement du dossier clôturé de 148.919 prévenus.

Graphique 4

Dernier état d'avancement attribué aux dossiers de prévenus impliqués dans des affaires « corona » entrées au parquet correctionnel et ayant reçu une décision de clôture (n)



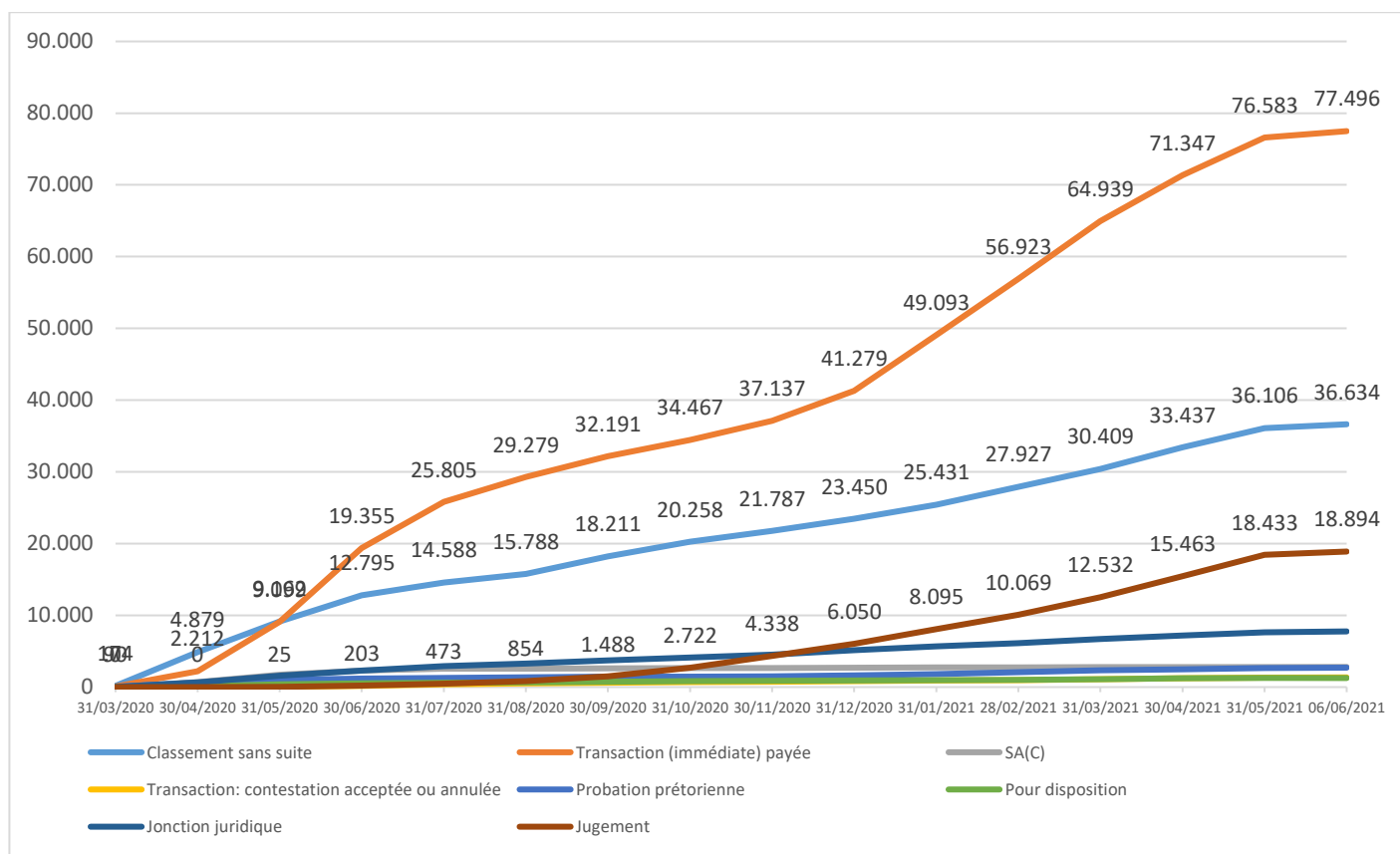
Sur l'ensemble des prévenus pour lesquels le dossier a été clôturé et encodé dans l'application MaCH, la moitié d'entre eux (77.496 ou 52 %) ont payé une transaction (immédiate) pour un montant global de €20.354.066³. L'affaire de 36.634 prévenus a été classée sans suite. Il s'agit principalement de classements sans suite de nature technique en raison du motif « preuves insuffisantes » (pour 25.777 prévenus) ou du motif « aucune infraction » (pour 3.309 prévenus). Une sanction administrative (communale) a été proposée à 2.808 prévenus, et dans 2.709 cas, il était question de probation prétorienne. Un jugement a déjà été rendu pour 18.894 prévenus.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de dossiers de prévenus ayant déjà obtenu une décision de clôture depuis le début de la crise du coronavirus jusqu'au 6 juin inclus.

³ En réalité, davantage de propositions de transaction (immédiate) seront payées, mais elles ne sont pas encore encodées comme telles dans l'application (exemple : transaction immédiate payée sur place dont les données n'ont pas encore été enregistrées dans l'application MaCH).

Graphique 5

Aperçu cumulatif du nombre de dossiers de prévenus impliqués dans des affaires « corona » ayant obtenu une décision de clôture au niveau des parquets correctionnels, par type de décision (n)

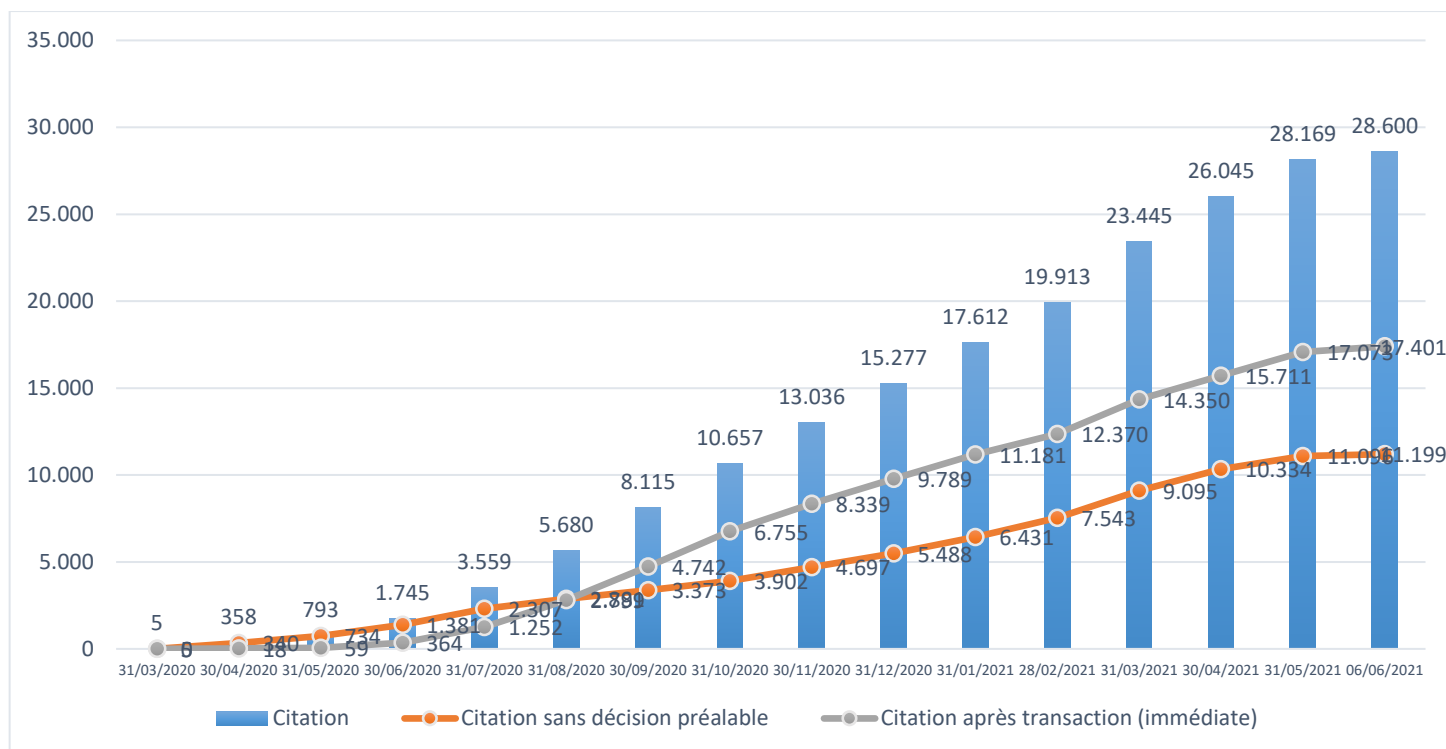


En comparant la situation à la fin du mois de décembre (31 décembre) à celle en date du 6 juin, on a pu constater une augmentation globale de 82 % du nombre de dossiers de prévenus ayant obtenu une décision de clôture. D'après l'aperçu ci-dessus, il ressort qu'à partir de début janvier, 36.217 transactions (immédiates) ont été payées (hausse de 88% entre le 31 décembre et 06/06) et 13.184 dossiers ont été classés sans suite (hausse de 56 %). La forte augmentation du nombre de jugements (6.050 fin décembre *versus* 18.894 au 6 juin) est analogue à la forte augmentation du nombre de citations. À partir de septembre, nous observons une forte augmentation du nombre de citations à la suite du non-paiement d'une transaction (immédiate).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre de citations depuis le début de la crise du coronavirus.

Graphique 6

Aperçu cumulatif du nombre de prévenus qui ont été cités dans le cadre d'affaires « corona » au niveau des parquets correctionnels (n)



Au total, 28.600 prévenus ont été cités à comparaître. Pour 17.401 prévenus, il s'agissait d'une citation à la suite du non-paiement d'une transaction (immédiate). 11.199 prévenus ont été cités dans la cadre d'affaires où aucune transaction (immédiate) n'a été proposée. Concrètement, pour cette dernière catégorie, il s'agissait principalement de prévenus qui s'avéraient être récidivistes. Comme susmentionné, un jugement a déjà été rendu pour 18.894 prévenus [12.073 après une proposition de transaction (immédiate) et 6.821 sans proposition de transaction (immédiate)]. Cela signifie que le dossier de 9.706 prévenus a encore l'état d'avancement « citation » et que ces prévenus sont en attente de jugement. Il est fort probable que ce nombre grimpera encore dans les jours et semaines à venir puisque 18.915 transactions n'ont pas encore été payées dans les délais prévus. En outre, le délai de paiement de la transaction (immédiate) de 13.930 prévenus n'est pas encore écoulé.

DISCLAIMER

Pour conclure, nous remarquons que les chiffres relatifs aux infractions aux mesures de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 peuvent différer selon qu'ils proviennent de la police ou du ministère public. Cette différence peut parfaitement s'expliquer comme suit :

- dans la pratique, il peut s'écouler un certain temps avant que la constatation faite par la police soit consignée dans un procès-verbal (visé) finalisé ; avant qu'un procès-verbal (visé) établi par la police soit transmis au parquet ; avant qu'un procès-verbal soit enregistré dans les applications *business* utilisées par les parquets et les auditorats.
- l'unité de comptage peut varier puisque plusieurs prévenus peuvent parfois être mentionnés dans un seul procès-verbal.